

**Objet : GESTION 2014**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de MM. Jean NZIKOU, membre, et Pierre Marc BURNAND, président-rapporteur, a découvert (pour le premier) et redécouvert (pour le second), avec plaisir et intérêt, quelques volets d'un dicastère aux préoccupations multiples, allant de l'interdiction des gâteaux d'anniversaire dans les structures préscolaires au plan canicule, en passant par l'intolérance aux artichauts dans les centres de vie infantine et les demandes d'exonération à la taxe déchets. C'est dire que le choix des thèmes et des observations figurant ci-dessous relève le plus souvent de l'arbitraire lié au petit bonheur des conversations menées tambour battant.

Lors des rencontres et des visites, la sous-commission a donc tenté de comprendre une modeste partie des multiples subtilités du domaine social, toujours en évolution et à mille lieues d'une science exacte. Elle remercie les personnes rencontrées, mentionnées ci-après, qui lui ont réservé bon accueil et ont bien voulu lui accorder généreusement de leur temps pour répondre patiemment à des questions de béotiens probablement parfois un peu fastidieuses.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du dicastère «*Jeunesse, sécurité sociale et logement*» a participé à sept rencontres et visites, selon le détail suivant :

- **jeudi 29 janvier 2015, 8 h 30 - 11 h 00, Beausobre** : première rencontre avec Mme Sylvie PODIO, municipale JSSL; inventaire des thèmes, calendrier des rencontres, examen de l'organigramme, premières questions;
- **lundi 2 mars 2015, 8 h 30 - 11 h 00, Beausobre** : rencontre avec Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, cheffe de service JSSL; passage en revue du rapport JSSL, suivi des vœux, organisation des visites; visite du Centre de vie infantine de Beausobre ... à titre privé et par faveur spéciale, son ouverture ayant été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et échappant donc à la gestion 2014;
- **vendredi 6 mars 2015, 11 h 45 - 15 h 00, Beausobre - Maison des Scouts - Patinoire - Collège des Jardins** : visite, avec Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, de l'AREMS (Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire : hall des salles de gymnastique de Beausobre - Patinoire - Collège des Jardins) et de l'APEMS (Accueil parascolaire pour enfants en milieu scolaire - maison des Scouts) et rencontre avec Mme Julie JAQUET, responsable des sites AREMS - APEMS; repas à l'AREMS de Beausobre;
- **mercredi 11 mars 2015, 16 h 30 - 18 h 30, Couvaloup 12** : entretien, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec deux responsables de Couvaloup 12 : Mme Séverine CORTHAY, animatrice responsable, et Mme Nadine VUILLEUMIER, secrétaire-comptable de l'Association;
- **vendredi 20 mars 2015, 17 h 30 - 19 h 30, Beausobre** : entretien, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec M. Andrew RINGOIR, président du Parlement des Jeunes, et M. Luca CIMINO, stagiaire universitaire;
- **mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015, 14 h 00 - 16 h 00, Sylvana** : entretien, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec Mme Eveline FONTOLLIET, responsable du site UAPE (Unité d'accueil pour écoliers, Chalet Sylvana), et M. Yanick JORDAN, cuisinier au Chalet Sylvana;
- **mercredi 22 avril 2015, 9 h 00 - 11 h 00, Beausobre** : entretien final avec Mme Sylvie PODIO; questions en suspens, bilan, visite du local de musique géré par le Parlement des jeunes.

## 2. RAPPORT DE GESTION

### Un contenu adéquat

La sous-commission 2013 avait observé que le rapport de gestion 2013 fourmillait d'informations intéressantes mais ne relevant pas de la gestion du dicastère, ce qui était parfois déconcertant et portait même à confusion, le lecteur ne sachant plus toujours qui gérait quoi.

La sous-commission 2014 se plaît à relever que le rapport de gestion 2014 est résolument centré sur les informations concernant directement la gestion du dicastère JSSL. Il a été complété de plusieurs tableaux statistiques fort utiles (par exemple pour le personnel). On peut ainsi considérer qu'il est répondu au **Vœu n° 10 - 2013** et que ce vœu, en tout cas pour ce qui est du dicastère JSSL, peut être classé (voir point 8 : suivi des vœux en suspens).

### Une structure dont la cohérence échappe au commun des mortels

La sous-commission 2013 s'était étonnée, pour ne pas dire émue, que la structure du rapport (pour autant qu'on puisse parler de structure) était aléatoire et fantaisiste, et avait souhaité, tant pour faciliter la lecture du rapport que pour permettre une bonne compréhension du dicastère, que le rapport de gestion soit présenté dans une logique qui ne soit pas incompatible à celle de l'organigramme.

Sur ce plan-là, la sous-commission 2014 n'a pas vraiment constaté de progrès. L'écart entre la logique induite par l'organigramme et celle du texte du rapport de gestion reste considérable et pas vraiment compréhensible.

L'organigramme au 31 décembre 2014 nous donne la structure suivante :

- Municipale
  - Service de la Jeunesse, Sécurité Sociale et Logement
    - Assistante de direction
    - Adjoint administratif
      - Office du logement
      - Administration
    - Site de la Gracieuse
    - Site Chalet Sylvana
    - APEMS/AREMS
    - (CVE Beausobre, formellement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Quant à la lecture du rapport de gestion, elle suggère la structure suivante (en se fiant exclusivement à la typographie des titres et sous-titres et en étant condamné à admettre, en l'absence de toute numérotation, que des rubriques dont les titres ont la même typographie sont hiérarchiquement équivalentes) :

- Service jeunesse, sécurité sociale et logement
  - Activité de la Municipale
  - Personnel
  - Projets stratégiques du Service
  - Centre de vie enfantine
    - Accueil préscolaire
      - CVE La Gracieuse
    - Accueil parascolaire
      - Chalet Sylvana
    - Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire (APEMS)
  - Accueil pour la Restauration En Milieu Scolaire (AREMS)
  - Office du logement
  - Service social
  - Soutien et collaboration avec les partenaires
  - Jeunesse
  - Aînés

Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples criants :

- l'APEMS et l'AREMS constituent une seule unité dans l'organigramme, alors que dans le rapport l'APEMS dépend hiérarchiquement du Centre de vie infantine et que l'AREMS est au même niveau hiérarchique que le Centre de vie infantine;
- dans l'organigramme, Gracieuse, Chalet Sylvana et APEMS/AREMS sont au même niveau hiérarchique, tandis que dans le rapport on les trouve à trois niveaux hiérarchiques différents;
- dans le rapport, l'Office du logement est sur le même plan qu'un Service social, alors que dans l'organigramme l'Office du logement dépend de l'Adjoint administratif et que le Service social n'existe pas;
- etc.

Le tout à l'avenant. On peut bien sûr évacuer ces remarques d'un revers de main en considérant qu'il s'agit de pinailleries chicanières, mais elles contiennent en germe des questions plus fondamentales et en particulier celle-ci : si la Municipalité n'est pas au clair sur la hiérarchie de son administration, comment les collaborateurs peuvent-ils être au clair sur cette hiérarchie ?

Pour ce qui est du dicastère JSSL, on peut donc considérer qu'il n'est pas répondu au **Vœu n° 1 - 2013** (Que la Municipalité mette davantage de précision et de cohérence dans l'élaboration des organigrammes et la structure des rapports) et que ce vœu doit être maintenu (voir point 8, suivi des vœux en suspens).

### **3. ORGANISATION DU TRAVAIL ET CALENDRIER DE LA SOUS-COMMISSION**

Si, en 2013, le travail de la sous-commission de gestion a été entravé par de trop nombreux contretemps au point qu'un vœu a été formulé pour *que la Municipalité donne la possibilité aux sous-commissions qui le souhaitent de pouvoir rencontrer le Municipal dès l'entrée en fonction de la Commission de gestion*, tout s'est déroulé normalement en 2014, hormis un petit rodéo pour fixer le premier rendez-vous, et le calendrier, fixé suffisamment tôt, a pu être tenu sans problème et à satisfaction.

Pour le dicastère JSSL, on peut donc considérer qu'il est répondu au **Vœu n° 11 - 2013**, qui peut ainsi être classé pour autant qu'il en soit de même dans les autres dicastères (voir point 8, suivi des vœux en suspens).

En raison du départ du Chef du Service du personnel et des complications qui en découlaient, la sous-commission a renoncé à la consultation des descriptifs de fonction des collaborateurs avant de les rencontrer.

### **4. PERSONNEL**

#### **Mouvements à la direction et audit**

Pour remplacer M. Stephan HÜRZELER, chef de service licencié en septembre 2013, la Municipalité a fait appel à Mme Mama ANNE SARR, adjointe sociale depuis le 1<sup>er</sup> août 2012. Mme Mama ANNE SARR a fonctionné comme cheffe de service ad interim depuis fin septembre 2013 jusqu'à fin janvier 2014. Elle a été nommée cheffe de service au 1<sup>er</sup> février 2014 à la suite d'une procédure interne.

Outre ce changement dans la douleur à la tête du Service JSSL, la Direction JSSL a enregistré quatre départs en 2014 :

- l'adjoint administratif;
- l'employée d'administration au logement;
- deux employées d'administration du Centre de vie infantine.

Cette hécatombe a interpellé la Municipalité qui a jugé indispensable de réaliser un audit organisationnel, confié à un mandataire externe, avec pour objectifs :

- d'analyser les causes de ces multiples changements;
- d'évaluer l'organisation du Service;

- de proposer des améliorations visant à stabiliser la Direction du Service et optimiser les processus (notamment : gestion de la liste d'attente pour l'accueil de jour des enfants, interaction des responsables de site avec la direction, relations avec l'AJEMA, positionnement de la cheffe de service, etc.).

Les résultats de cet audit devant être connus en 2015, il appartiendra à la Commission de gestion 2015 de se pencher sur ces problèmes d'un Service qu'on peut considérer, selon le point de vue, en pleine croissance ou en pleine ébullition.

On peut observer que, sans attendre le résultat de cet audit, le poste d'adjoint administratif a été mis au concours, qui est à lui seul un véritable casse-tête tant les compétences requises sont importantes et diverses dans des domaines multiples sans lien les uns avec les autres : logement, accueil de jour des enfants, assurances sociales, processus administratifs, connaissance et application des lois cantonales, gestion d'une équipe ... Au surplus, la tendance va à la suppression des postes partiels, la présence de collaborateurs à temps complet semblant plus performante.

### Taux de renouvellement des collaborateurs

En 2014 comme en 2013, 10 postes ont été vacants (tous repourvus en 2013, 8 sur 10 en 2014) dans le Service JSSL selon le détail suivant :

|                |                                                                   | Départs / arrivées<br>en 2013 | Départs / arrivées<br>en 2014 |
|----------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Administration | (9 personnes / 7.5 EPT en 2013)<br>(6 personnes / 6 EPT en 2014)* | 2 / 2                         | 4 / 3                         |
| APEMS          | (4 personnes / 2.1 EPT)                                           | 1 / 1                         | 0 / 0                         |
| Chalet Sylvana | (16 personnes / 12.0 EPT)                                         | 3 / 3                         | 1 / 1                         |
| Gracieuse      | (36 personnes / 27.0 EPT)                                         | 4 / 4                         | 5 / 4 **                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>(65 personnes / 48.6 EPT)</b>                                  | <b>10 / 10</b>                | <b>10 / 8</b>                 |

\* diminution en raison du transfert d'une partie du personnel à l'ASIME

\*\* inclus la responsable de site

Globalement, il y a donc stabilité entre 2013 et 2014 puisqu'on dénombre chaque fois 10 postes vacants sur 48.6 EPT, soit plus de 20 % (20.6 %) de l'effectif. Même si ce fort taux de renouvellement est considéré comme habituel dans les professions de la santé et du social, la sous-commission, sans avoir de solution toute prête dans la manche, continue à penser qu'il n'est pas propice à la continuité et à la constitution d'un esprit de corps.

### Restructuration

Le départ précipité de M. Stephan HÜRZELER – qui avait le mandat impossible d'être à la fois chef de service de la ville de Morges (à 70 %) et chef de service de l'ASIME (à 30 %), avec tous les conflits de loyauté induits – a au moins eu pour effet positif d'accélérer une réflexion du Comité de direction de l'ASIME qui a abouti à la décision de désenchevêtrer le personnel de l'ASIME et celui de la Ville de Morges. Cette restructuration, entamée en 2013, a largement pris effet en 2014, avec la nomination d'un directeur administratif de l'ASIME à 80 % (entré en fonction en juillet 2014) et le transfert à l'ASIME d'un certain nombre de collaborateurs.

Il saute aux yeux que cette émancipation de l'ASIME est un progrès considérable, d'abord pour l'ASIME bien sûr, mais aussi pour le Service JSSL qui n'a plus à jongler avec des tâches aux intérêts contradictoires. Il reste toutefois deux «poches de résistance» : le Service dentaire scolaire (dont on parle ci-dessous) et le personnel des Grandes Roches. Pour des raisons un peu obscures, ces deux entités figurent dans l'organigramme de l'ASIME sur le plan organisationnel et dans l'organigramme du Service JSSL sur le plan salarial. La sous-commission de gestion considère que cette anomalie doit être corrigée au plus vite.

**Vœu n° JSSL - 1** : Que la Municipalité, en collaboration avec le Comité de direction de l'ASIME, mette tout en œuvre pour que le transfert complet, y compris sur le plan salarial, de l'ensemble du personnel de l'ASIME, inclus le Service dentaire scolaire et les Grandes Roches, se fasse dans les meilleurs délais et au plus tard pour la fin de la législature.

## Effectifs

Les effectifs en termes de postes sont stables ou en légère augmentation, comme le montre le tableau ci-dessous, dans lequel ne figurent pas les postes désormais gérés par l'ASIME (Grandes Roches, Service dentaire scolaire, devoirs surveillés, sports scolaires facultatifs) ni ceux des apprentis, stagiaires et remplaçants :

| Secteurs du dicastère JSSL | 2011       |              | 2012       |              | 2013       |              | 2014       |              |
|----------------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
|                            | Nbre empl. | EPT          | Nbre empl. | EPT          | Nbre empl. | EPT          | Nbre empl. | EPT          |
| Direction & administration | 9          | 7.10         | 9          | 7.50         | 9          | 7.50         | 6          | 6.00 *       |
| La Gracieuse               | 35         | 25.29        | 36         | 25.39        | 36         | 27.34        | 36         | 26.84        |
| Chalet Sylvana             | 15         | 10.96        | 17         | 12.90        | 16         | 12.17        | 16         | 12.17        |
| APEMS                      | 4          | 2.10         | 4          | 2.10         | 4          | 2.10         | 6          | 3.15         |
| AREMS                      | 15         | –            | 16         | –            | 14         | –            | 17         | 3.20         |
| <b>Total</b>               | <b>78</b>  | <b>45.45</b> | <b>82</b>  | <b>47.89</b> | <b>79</b>  | <b>49.11</b> | <b>81</b>  | <b>51.36</b> |

\* la diminution s'explique par le transfert de certains postes à l'ASIME

Un saut dans les effectifs sera enregistré en 2015 en raison de l'ouverture du Centre de vie enfantine de Beausobre.

Il est intéressant de noter que les apprentis et les stagiaires constituent près de 20 % de l'ensemble du personnel du dicastère (plus de 30 % dans certaines structures). Cela signifie bien sûr un fort engagement pour l'encadrement de la formation, mais en contrepartie un renfort appréciable en main-d'œuvre :

| Année 2014<br>Secteurs du dicastère JSSL | Effectif sans apprentis et stagiaires |              | Effectif avec apprentis et stagiaires |              | Différence      |
|------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|-----------------|
|                                          | Nbre empl.                            | EPT          | Nbre empl.                            | EPT          |                 |
| Direction & administration               | 6                                     | 6.00         | 6                                     | 6.00         | 0 %             |
| La Gracieuse                             | 36                                    | 26.84        | 41                                    | 31.84        | + 18.6 %        |
| Chalet Sylvana                           | 16                                    | 12.17        | 20                                    | 16.17        | + 32.9 %        |
| APEMS                                    | 6                                     | 3.15         | 7                                     | 4.15         | + 31.7 %        |
| AREMS                                    | 17                                    | 3.20         | 17                                    | 3.20         | 0 %             |
| <b>Total</b>                             | <b>81</b>                             | <b>51.36</b> | <b>91</b>                             | <b>61.36</b> | <b>+ 19.5 %</b> |

## Absences

La sous-commission avait établi en 2013 un tableau global des absences des collaborateurs du Service JSSL, se fondant sur des listes détaillées fournies par le Service du personnel (dans les absences pour maladie sont comptabilisées les absences en cas de complication pendant une grossesse, mais pas les congés maternité). Elle a tenté le même exercice pour 2014 en vue de déceler une éventuelle évolution :

| <u>ANNÉE 2013, POUR RAPPEL</u>                                   | Absences maladie  | Absences accident | Total absences    |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Direction & administration (7.5 EPT)                             | 352 jours         | 22 jours          | 374 jours         |
| Personnel éducatif & intendance (41.33 EPT)                      | 1268 jours        | 8 jours           | 1276 jours        |
| <b>Ensemble du personnel du Service (49.11 EPT) (sans ASIME)</b> | <b>1620 jours</b> | <b>30 jours</b>   | <b>1650 jours</b> |

| <u>ANNÉE 2014</u>                                                | Absences maladie  | Absences accident | Total absences     |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Direction & administration (6.0 EPT)                             | 286 jours         | 0 jour            | 286 jours          |
| Personnel éducatif & intendance (45.36 EPT)                      | 986 jours         | 319 jours*        | 1305 jours*        |
| <b>Ensemble du personnel du Service (51.36 EPT) (sans ASIME)</b> | <b>1272 jours</b> | <b>319 jours*</b> | <b>1591 jours*</b> |

\* total partiel (il manque en tout cas les absences d'un collaborateur dont la date de retour est inconnue)

Considérant que les chiffres reçus pour 2014 sont partiels (il manque en tout cas les absences d'un collaborateur), on peut admettre qu'il y a grosso modo stabilité entre 2013 (globalement : 1650 jours d'absences) et 2014 (1591 jours). Face à ces chiffres, la sous-commission n'a d'autre choix que de répéter son cri d'alarme de l'an dernier : 1600 jours (arrondi) pendant une année pour 50 EPT, c'est en moyenne 32 jours d'absence par personne. 32 jours, c'est un mois complet en comptant les samedis et les dimanches, c'est plus de six semaines et demie en considérant des semaines de travail à cinq jours. Cela reste exorbitant. La sous-commission reste d'avis que ce problème est grave, qu'il ne peut pas être simplement constaté, qu'il doit être analysé et pris très au sérieux pour trouver rapidement des remèdes. A cet effet elle ne peut que réitérer (voir point 8, suivi des vœux en suspens) le **Vœu n° 12 - 2013** déjà formulé l'an dernier (Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité), tout en espérant que l'audit en cours contribuera à répondre à ces interrogations.

### **Service dentaire scolaire**

Des questions naïves ont fait apparaître des erreurs grossières dans le calcul des taux d'engagement et donc dans les salaires des collaborateurs du Service dentaire scolaire. Ces anomalies ont également été observées dans le cadre de la Commission de gestion de l'ASIME. Il est difficile pour ces commissions de gestion d'y voir clair, car la Municipalité de Morges et le Comité de direction de l'ASIME se renvoient la balle : la Municipalité considère que l'ASIME, ayant contresigné les contrats d'engagement, est responsable; le Comité de direction considère que, les traitements étant comptabilisés exclusivement dans la comptabilité de la ville de Morges (avec facturation, en contrepartie, d'une prestation à l'ASIME) et donc relevant de la ville, c'est la Municipalité qui est responsable.

La sous-commission de gestion JSSL ne peut que constater ces graves anomalies et ne saurait les passer sous silence, tout en étant consciente qu'elles relèvent en partie de la sphère privée de certains collaborateurs et doivent être traitées confidentiellement. Mais il est certain que la ville de Morges ne pourra pas continuer à adresser à l'ASIME une facture globale pour les traitements du Service dentaire scolaire (CHF 420'817.95 en 2014) sans en revoir le détail. D'où le vœu ci-dessous, formulé volontairement de manière très générale :

**Vœu n° JSSL - 2** : Que la Municipalité, en collaboration avec l'ASIME, règle au plus vite les problèmes qui empêchent le transfert à l'ASIME de l'ensemble du personnel qui y est rattaché, y compris les prestations relatives aux traitements, et achève ce transfert au plus tard pour la fin de l'année civile 2015.

Au surplus, les coûts de fonctionnement du Service dentaire scolaire (CHF 187'453.48 de déficit en 2014) ne pourront pas continuer à être absorbés sans autre par l'ASIME. Il s'agira donc de réduire considérablement la voilure pour permettre le transfert souhaité.

## **5. VISITES**

### **AREMS - APEMS**

La sous-commission JSSL a eu l'occasion, le 6 mars 2015, de faire le tour des structures AREMS (Accueil et restauration pour enfants en milieu scolaire : hall des salles de gymnastique de Beausobre - Patinoire - Collège de Jardins) et APEMS (Accueil parascolaire pour enfants en milieu scolaire - maison des Scouts), sous la conduite de Mme Julie JAQUET, responsable des sites AREMS - APEMS toujours aussi enthousiaste et aux idées claires, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, en commençant par un repas à l'AREMS de Beausobre.

La sous-commission conservait de ses visites de l'an dernier (printemps 2014) le souvenir d'une ombre au tableau : les déplacements et les transports d'élèves pour les amener à bon port, devenant de plus en plus problématiques et, aux dires mêmes de La Municipale, «sans solution à court terme» (ainsi les élèves qui venaient de la Burtignière pour manger au Chalet des Scouts, pour ne prendre qu'un exemple).

C'est dire que la sous-commission a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la décentralisation mise en place à la rentrée des vacances d'été 2014. Si la Maison des Scouts (APEMS) continue à offrir les mêmes prestations que précédemment (36 places), en revanche l'AREMS (jusqu'alors centralisé exclusivement dans le hall des salles de gymnastique de Beausobre) a été scindé en trois :

- site de Beausobre (pour environ 150 élèves du secteur Morges-Est), dorénavant desservi par Eldora (anciennement DSR) en liaison froide (repas produits dans la cuisine du Collège de Gland);
- Restaurant de la Patinoire (pour environ 70 élèves du secteur Morges-Ouest) avec des repas produits sur place par le restaurateur;
- site du Collège des Jardins (pour environ 70 élèves du secteur Centre-ville), avec des repas livrés depuis Gland en liaison chaude par Eldora.

Le résultat est positif à bien des égards et la sous-commission a pu le constater de visu :

- suppression de tous les transports en véhicules, d'où du stress en moins et une économie annuelle espérée à terme d'environ CHF 50'000.00 selon la Municipale (mais, à ce stade, cette économie reste une utopie : voir ci-dessous);
- raccourcissement des déplacements à pied, d'où davantage de temps pour les repas et la détente;
- calme retrouvé sur le site de Beausobre, les enfants ayant davantage d'espace, de liberté, de temps;
- meilleure qualité d'accueil avec plutôt moins de monitrices;
- apprentissage facilité à l'autonomie.

De l'avis général, la qualité des repas a fait un bond qualitatif avec le changement des prestataires. La sous-commission a eu l'occasion de le vérifier en goûtant un repas (non annoncé) à Beausobre.

L'inscription aux repas a été simplifiée, se faisant dorénavant par trimestre, semestre ou année scolaire, avec possibilité d'ajouter ou de supprimer un repas au moins une semaine avant. Tous les repas réservés sont facturés, qu'ils aient été consommés ou non. Des contrôles ponctuels montrent qu'il y a en moyenne deux à trois repas par jour qui sont payés sans être consommés. Vu les problèmes constatés l'année précédente, c'est un progrès indéniable.

Les tarifs ont été adaptés. La participation des communes a été augmentée de CHF 2.60 à CHF 4.50 par enfant et par repas. L'absurdité qui permettait aux élèves forains de payer leur repas avec un surcoût inférieur au subside que leur Commune aurait dû verser a été supprimée.

Mais tout ceci a un coût. La facture totale de la restauration scolaire pour la ville de Morges ascende à CHF 400'000.00 pour l'année 2014 (CHF 399'344.09 exactement), soit une augmentation de près de CHF 43'000.00 par rapport à 2013 (plus de 12 %) et de plus de CHF 100'000.00 par rapport au budget (plus de 33 %) :

|                     | Comptes 2014 | Budget 2014 | Comptes 2013 | Différence comptes 2014 - budget 2014 | Différence comptes 2014 - comptes 2013 |
|---------------------|--------------|-------------|--------------|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Total charges (CHF) | 730'606.43   | 545'200.00  | 610'615.33   | + 185'406.43                          | + 119'991.10                           |
| Total revenus (CHF) | 331'262.34   | 246'240.00  | 254'191.49   | + 85'022.34                           | + 77'070.85                            |
| Déficit (CHF)       | 399'344.09   | 298'260.00  | 356'423.84   | + 101'084.09                          | + 42'920.25                            |

L'amélioration des prestations s'accompagne donc d'une hausse importante des coûts, qui n'avait manifestement pas été anticipée par la Municipalité. Au surplus, et même si l'opération n'est effective que sur la seconde moitié de l'année, l'économie espérée grâce à la suppression des transports est encore loin d'être sensible, puisque les comptes 2014 révèlent encore CHF 40'057.80 de frais de transports contre CHF 49'372.65 en 2013 (avec des factures de 2012 reçues tardivement et comptabilisées sur 2013) et CHF 47'888.00 en 2012.

Ceci dit, CHF 400'000.00 pour environ 320 places, c'est donc CHF 1'250.00 que la ville de Morges donne par année à chaque bénéficiaire. Il est utile d'avoir ce chiffre en tête pour répondre à certains mécontents.

Au surplus, la sous-commission a eu l'occasion de vérifier que des serrures sécurisées ont été installées dans le hall des salles de gymnastique de Beausobre. Il est ainsi répondu au **Vœu n° 13 - 2013** (voir point 8 – Suivi des vœux en suspens).

Enfin, un bref passage à l'APEMS (Maison des Scouts), à un moment où les élèves quittaient les lieux, a confirmé à la sous-commission que cette petite structure (36 places) pour grands élèves fonctionne bien dans des locaux pourtant pas prévus pour ça, avec des repas appréciés livrés par le Chalet Sylvana.

## **Sylvana**

En 2013, au cours d'un petit entretien informel avec M. Yanick JORDAN, nouveau cuisinier, il était ressorti qu'environ 10 % des repas devaient être adaptés en raison des intolérances (gluten, lactose, saccharose, fructose ...), des allergies (céréales, œufs, poissons, lait, arachides, noisettes, céleri ...), des «religions alimentaires» (élèves végétariens, végétaliens, véganes, frugivores, crudivores ...), des convictions religieuses (viande de porc, boudin, chasse) ou autres, sans compter les caprices. Croyant tenir un vrai sujet, la sous-commission 2014 a souhaité s'entretenir spécifiquement cette année avec le cuisinier du Chalet Sylvana.

L'entretien avec M. Yanick JORDAN, cuisinier au Chalet Sylvana, s'est déroulé le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 au Chalet Sylvana, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO, Mama ANNE SARR et Eveline FONTOLLIET, responsable du Chalet Sylvana (site UAPE - Unité d'accueil pour écoliers). Il en est rapidement ressorti que le problème évoqué ci-dessus n'en était pas un, ou n'en était plus un, et que les «vrais cas» étaient rarissimes (d'une dizaine en 2013, ils ont passé à trois en 2014). L'explication tient probablement au fait que, pour entrer en matière, la direction exige dorénavant un certificat médical (s'il y a beaucoup de suspicions, il y a très peu de cas véritablement attestés), et au fait que les parents qui ont des enfants avec de réels problèmes alimentaires cherchent prioritairement d'autres solutions que de les inscrire dans ce type de structures.

Mais les allergies et les intolérances, comme le diable, se cachent parfois dans les détails. C'est ainsi que les gâteaux d'anniversaire apportés par les mamans pour un partage festif avec les petits camarades posent un réel problème, tant pour des raisons diététiques que d'hygiène. Les éducateurs et éducatrices développent des trésors de diplomatie pour tenter de limiter ces gestes pétris de bonnes intentions et la direction du dicastère réfléchit à inscrire noir sur blanc dans le règlement des centres de vie enfantine l'interdiction pure et simple de cette pratique bientôt d'un autre temps.

La discussion a ensuite permis de mettre en évidence une nouvelle philosophie : privilégier les fournisseurs de proximité et les produits de saison (livrés deux fois par semaine), varier les menus en proposant des légumes «rares», faire un effort de présentation. Un contrôle de la chaîne alimentaire est maintenant systématique (pour la viande en particulier), des prélèvements de chaque mets sont étiquetés et conservés au congélateur pendant une semaine (mesure recommandée mais pas obligatoire) pour permettre des investigations en cas d'épidémies.

Sur le plan des équipements, un four à basse température a été installé, permettant la cuisson de nuit et une viande de meilleure qualité. Une cellule de refroidissement rapide a également été installée à la suite d'un contrôle du Service d'hygiène du canton de Vaud.

Au surplus, une rapide visite des lieux a permis de confirmer tout le bien qu'on pense du Chalet Sylvana : une architecture lumineuse et adéquate (malgré des fuites d'eau au plafond toujours pas élucidées et des odeurs d'égoûts «cycliques mais en progrès»), une dimension raisonnable (84 places officielles, idéalement 72 places comme prévu initialement), un taux d'occupation de 97 % à midi, un environnement superbe, un personnel satisfait, compétent et stable (malgré des horaires pas vraiment confortables et des vacances fixes – un seul changement en 2014 en raison d'une maternité).

Avec un tel constat, il serait étonnant que les parents ne soient pas sur un petit nuage. Ils le sont assurément ... ce qui n'empêche pas certains d'avoir un comportement étourdissant, ainsi ceux qui se parquent au milieu de la route quand ils viennent rechercher leur diabolotin, bloquant la circulation dans les deux sens, bus compris, sans la moindre vergogne et sans la moindre hâte malgré la frénésie des klaxons.

## La Gracieuse

Compte tenu du changement de directrice (Mme Corinne PITTET, responsable du site, a quitté à fin 2014) et vu qu'on a suffisamment parlé de la Gracieuse en ce début d'année à propos du bouclage des comptes, la sous-commission a renoncé à visiter ce site qui reste une des plus grandes structures d'accueil du canton (41 personnes, soit 31.84 EPT) ce qui, de l'avis de plus en plus général, n'est pas la plus grande réussite. La fusion de petites entités a été douloureuse, les synergies ne sont pas aussi évidentes qu'on l'avait imaginé, les effectifs élevés (plus du double que dans la plupart des crèches) génèrent davantage de problèmes que de facilités, le sentiment diffus d'œuvrer dans une usine freine certains enthousiasmes. En particulier cette surdimension est un facteur aggravant pour fidéliser le personnel, surtout dans l'arc lémanique totalement saturé où la pléthore favorise la concurrence entre institutions. Ceci dit, la Gracieuse existe et doit vivre : le personnel s'habitue aux lieux et fait avec, les résistances originelles se sont estompées, la douche au milieu du corridor est définitivement apprivoisée. Mais c'est certainement la dernière fois qu'on construit à Morges une structure aussi grande, même si elle favorise objectivement un bon taux de remplissage.

L'évacuation des locaux en cas d'alarme doit encore être organisée et exercée, ce qui justifie le maintien du **Vœu n° 20 - 2012** (Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de la Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure).

## 6. RENCONTRES

### Rencontre avec le Président du Parlement des jeunes

Une subvention de CHF 10'000.00 (CHF 7'000.00 dès 2015) est prévue au budget pour le Parlement des jeunes, assimilé à une commission consultative mais exceptionnellement présidé par un chef de service (dès 2013 : Mme Mama ANNE SARR) et non par un Municipal pour gommer tout aspect politique à la démarche.

C'est à ce titre que la sous-commission JSSL 2013 avait souhaité rencontrer le Président du Parlement des jeunes, mais cette rencontre n'avait pas pu se concrétiser en raison de l'état d'hibernation dans lequel était momentanément plongé ce Parlement.

La demande a été réitérée par la sous-commission JSSL 2014 et une entrevue avec M. Andrew RINGOIR, président du Parlement des jeunes qui a succédé à Mme Mariella JOLIDON (depuis décembre 2014, mais il avait déjà été le premier président de fin 2011 à fin 2012), a eu lieu le 20 mars 2015, en présence de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, ainsi que M. Luca CIMINO, stagiaire universitaire, qui collabore à la mise en route de certains projets.

A la suite de plusieurs demandes, le Règlement du Parlement des jeunes a été modifié, l'âge limite passant de 22 à 25 ans. Le Parlement est désormais ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans, mais les intéressés ont généralement entre 16 et 25 ans. Le profil des membres s'est diversifié : ce ne sont plus seulement des gymnasiens comme c'était le cas au démarrage. Ce Parlement fonctionne cahin-caha : ainsi trois assemblées générales plénières, dûment convoquées, ont dû être annulées faute de combattants. L'article 24 du Règlement du Parlement des jeunes prévoit que «Le Parlement des jeunes peut être dissous [...] par décision de la Municipalité [...] si le nombre de membres n'atteint plus, de manière durable, un effectif de 10 membres». C'est dire que le Parlement joue régulièrement avec le feu ...

En 2014, le Parlement a soutenu un projet d'encouragement au civisme («easy vote», pour environ CHF 2'500.00), a acheté du matériel (environ CHF 2'500.00) pour un local de musique créé dans l'ancien vestiaire des jardiniers de Beausobre (à gauche à l'entrée du parking souterrain) et a eu des frais de fonctionnement (dont un repas de fin d'année, environ CHF 1'000.00). La sous-commission a eu l'occasion de visiter le local de musique, partagé avec les Tambours morgiens : c'est incontestablement une infrastructure utile et bien située pour des jeunes voulant faire de la musique sans retenue et sans déranger personne. La sous-commission de gestion 2015 aura le souci de vérifier si ce local a répondu aux attentes.

Le Parlement a plusieurs projets en gestation, notamment un cours de boxe éducative, l'utilisation d'une salle de sports à la Vogéaz, la création d'un local pour les jeunes. Mais la première préoccupation des jeunes reste incontestablement celle de l'insertion professionnelle.

Le Parlement des jeunes a tenté de collaborer avec Couvaloup 12 mais a ressenti peu d'enthousiasme et beaucoup de réticences (les âges ne sont pas les mêmes, les horaires sont limités, les objectifs sont différents ...).

La sous-commission garde une bonne impression de cette rencontre, mais a pris conscience de la difficulté pour un groupe aussi hétéroclite de mener à bien des projets dans la durée. De ce point de vue, le **Vœu n° 14 - 2013** (Que la Municipalité tire le bilan des premières années du Parlement des jeunes et trace, si nécessaire, de nouvelles perspectives) devrait être maintenu, d'autant que le fonctionnement du Parlement des jeunes est intégré dans les réflexions du diagnostic social.

### **Rencontre avec deux représentantes de Couvaloup 12**

La Commune de Morges verse une subvention de CHF 333'000.00 à l'Association Couvaloup 12 et c'est à ce titre que la sous-commission a souhaité rencontrer des représentants de cette Association. Cette demande avait déjà été présentée en 2014 (commission de gestion 2013) mais n'avait pas été suivie d'effets, à la suite de complications administratives que d'aucuns auraient pu interpréter comme un manque d'empressement.

La deuxième tentative aura été la bonne. La demande, présentée à la Municipale lors de la première rencontre (29 janvier 2015), a été transmise de suite. Comme l'an dernier, il a fallu fournir à l'avance une liste de questions. Une rencontre a pu alors rapidement être fixée au 11 mars 2015, à Couvaloup 12.

La sous-commission, accompagnée de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, a alors eu la surprise d'être accueillie non pas par des membres du Comité de l'Association, mais par Mmes Séverine CORTHAY, animatrice responsable, et Nadine VUILLEUMIER, secrétaire-comptable.

Après une visite des lieux, une discussion à bâtons rompus a permis d'évoquer un certain nombre de problèmes, dont on retient les suivants (liste non exhaustive) :

- la ville de Morges verse une subvention de CHF 333'000.00 et 24 communes des environs participent ensemble pour une somme totale de CHF 64'637.20; ces communes sont membres de droit de l'Association; il n'existe pas de convention de prestations entre Couvaloup 12 et ces différentes communes, qui n'ont donc pas de contrôle sur les activités de l'Association;
- la ville de Morges, en tant que ville-centre, est le principal soutien de Couvaloup 12; les autres communes sont libres et participent à bien plaisir;
- la ville de Morges est propriétaire du bâtiment et le loue à l'Association (CHF 80'000.00 de loyer par année); elle fournit en outre gratuitement certaines prestations lors de diverses manifestations;
- les animateurs permanents (deux à 60 %, un à 65 %, un à 80 %, un à 20 %, soit 2.85 EPT), ainsi que des temporaires, partagent leur temps entre l'administration, le suivi des projets et les ateliers;
- les horaires d'ouverture semblent relativement restreints : mercredi de 14:00 à 19:00, jeudi de 16:00 à 19:00, vendredi de 16:00 à 21:30, samedi de 14:00 à 19:00, soit 18 heures et demie par semaine;
- en hiver, la fréquentation est de 40 à 50 jeunes par jour d'ouverture; dès le retour des beaux jours, elle oscille autour de 30 jeunes, ce qui est considéré comme «suffisant en regard de la capacité de la maison»; globalement il y a deux tiers de garçons pour un tiers de filles;
- en 2014, une quarantaine de jeunes ont participé à la rénovation du premier étage (peinture, dessins, mobilier, luminaires);
- des contacts sont parfois établis avec d'autres institutions (Lavigny, Profa, Centre de jeunes de Préverenges, ...).

En revanche, les questions stratégiques, de la responsabilité du Comité de l'Association, n'ont pas été posées et restent sans réponses, en particulier celles-ci :

- les objectifs de l'Association Couvaloup 12 ont-ils évolué depuis sa fondation il y a trente ans ?
- quelle forme de surveillance l'Association Couvaloup 12 est-elle disposée à accorder aux communes qui la soutiennent, et en particulier à la ville de Morges ?

Au terme de cette visite et de cet entretien, la sous-commission ne cache pas qu'elle reste perplexe quant aux relations entre la Municipalité et l'Association Couvaloup 12.

Selon les statuts de l'Association, il existe un «Conseil des représentants des communes», composé de 7 à 11 membres nommés par l'Assemblée générale parmi les représentants des communes participant au financement de l'Association. La Commune de Morges a droit à un délégué au moins. Ce Conseil a pour mandat «d'examiner les projets de budget établis par le Comité, et de donner l'approbation préalable indispensable à l'adoption du budget par l'Assemblée générale». C'est le seul regard (on ne parle même pas de contrôle) dont dispose la ville de Morges sur le fonctionnement de Couvaloup 12 : autant dire rien.

Récemment, au moment où la subvention communale au Livre sur les quais a été doublée (environ CHF 100'000.00 avec les prestations en nature, soit trois fois moins que celle de Couvaloup 12), le Syndic a considéré comme légitime de faire partie du Comité du Livre sur les quais. Sa demande a reçu une réponse positive de l'Association Livre sur les quais. Il semble évident à la sous-commission qu'une demande analogue devrait être adressée à l'Association Couvaloup 12.

**Vœu n° JSSL - 3** : Que la Municipalité entame des démarches auprès de L'Association Couvaloup 12 pour qu'elle soit représentée, non seulement au sein du «Conseil des représentants des communes» de Couvaloup 12, mais également au sein du Comité de l'Association Couvaloup 12 où elle devrait disposer d'un droit de regard à définir.

## 7. DIVERS

### Hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence a fait l'objet d'une communication de la Municipalité au mois d'avril (n° 21/4.15). La politique d'hébergement d'urgence et de logement de transition comporte trois phases :

- l'hébergement très précaire, comprenant l'hébergement d'urgence;
- l'apprentissage au logement, comprenant le logement de transition;
- le logement durable, comprenant les mesures proposées par l'Office cantonal du logement (logements subventionnés et aide individuelle au logement) et les logements en marché libre.

L'Armée du Salut a été mandatée pour l'hébergement d'urgence et la Fondation Le Relais pour l'apprentissage au logement.

Ces mesures permettent à des personnes en situation de grande précarité de ne pas dormir à la rue (les profils de ces personnes sont multiples mais deux situations reviennent très souvent : les cas des familles monoparentales – dont le nombre explose – et les personnes qui ont des problèmes de surendettement chronique). Dans un contexte durable de crise du logement (on compte une quinzaine d'expulsions par année en ville de Morges pour non paiement du loyer), il s'agit d'un service minimal pour un budget relativement modeste (CHF 55'784.00 pour la subvention au logement de transition et d'urgence, CHF 18'000.00 pour l'hébergement d'urgence à l'Armée du Salut, CHF 76'076.00 pour l'aide individuelle au logement dont on peut soustraire CHF 37'913.00 de participation cantonale, CHF 97'141.00 de participation communale pour l'immeuble de la rue de la Gare 39, soit un total de CHF 209'088.00 pour l'année 2014).

## 8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Onze vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère JSSL. Bref point de situation :

**Vœu n° 16 - 2011** : Que la Municipalité étudie les possibilités d'amélioration de la sécurité sur les points critiques des trajets maison-école concernés.

Bilan de la Municipalité : Trois lignes Pedibus sont opérationnelles mais elles dépendent de la bonne volonté des parents. La sécurité des enfants sur le chemin de l'école revient à la police. Des collaborations entre le Service JSSL et la PRM sont envisagées. Dès qu'elle constate un problème ou en a connaissance, la Direction JSSL le signale systématiquement aux services concernés.

Constat : Le passage sous route aux Charpentiers devrait être mieux utilisé grâce à la pose de barrières en surface. Le passage à piétons sur l'avenue Jean-Jacques Cart à hauteur de la Bergerie sera bientôt réglé par des feux. Le passage à piétons sur l'avenue Jean-Jacques Cart au débouché du pont reste problématique. Le passage à piétons sur l'avenue Henry-Warnery à la hauteur de la patinoire a été bardouflé en rouge, ce qui n'améliore pas sa sécurité.

La Direction JSSL considère que ce vœu ne concerne pas prioritairement le dicastère, mais signale systématiquement les problèmes identifiés à la PRM ou à d'autres services concernés.

Proposition de la sous-commission : Le souci de sécurité semblant être entré dans les mœurs, on peut suivre la Municipalité qui propose de classer le vœu.

**Vœu n° 19 - 2012** : Que la Municipalité organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Bilan de la Municipalité : Le Service JSSL a développé un système d'attribution des places d'accueil préscolaire et parascolaire, compatible aux critères fixés par le Réseau AJEMA, afin de rendre compréhensible l'accès aux places d'accueil. Ce système est communiqué via le site internet de la ville de Morges.

Constat : Ce vœu est probablement une «mission impossible». Il est illusoire de vouloir fixer des règles rigoureuses et vérifiables, le Service JSSL considérant qu'il doit garder en main de la souplesse pour assurer une certaine équité en fonction d'une réalité mouvante (les jours – mardi et jeudi – qui sont plus demandés que d'autres, les parents qui «oublient» d'annoncer les retraits quand ils trouvent une autre solution, les parents faciles et les parents moins faciles, les solutions alternatives qui ne figurent pas dans les priorités de l'AJEMA ...). En bref une réelle transparence est utopique. Le système de points instauré en 2013 donne l'illusion d'une démarche scientifique aboutissant à l'établissement d'un «classement», mais permet en réalité tous les arrangements avec le ciel. La Municipalité a néanmoins prévu d'évaluer ce système d'attribution après deux ans de pratique, soit à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Proposition de la sous-commission : Maintenir le vœu dans l'attente de connaître les résultats de l'évaluation qui devrait être faite dans le second semestre 2015.

**Vœu n° 21 - 2012** : Que la Municipalité mette en place un contrôle de qualité, de diversité et de cohérence diététique des menus proposés dans l'AREMS.

Bilan de la Municipalité : Une collaboratrice du Service et le label «Fourchette Verte» font régulièrement des contrôles. La responsable du site, chargée du contrôle de qualité de la nourriture, a organisé un sondage auprès des monitrices. Un questionnaire a été adressé aux parents (49 réponses, pas vraiment représentatives). L'arrivée d'un nouveau prestataire au début de l'année scolaire 2014-2015 a permis de mettre en place une démarche qualité permettant une évaluation permanente des repas. Les avis concordent pour constater une amélioration de la qualité.

Constat : Tous les avis concordent pour dire qu'il y a amélioration et la sous-commission a pu vérifier par elle-même les progrès réalisés, en prenant un repas non annoncé à l'AREMS.

Proposition de la sous-commission : Le vœu peut être classé comme le propose la Municipalité.

**Vœu n° 22 - 2012** : Que la Municipalité, en cas de problème avec un fournisseur, puisse contractuellement se défaire de celui-ci rapidement afin de pouvoir trouver d'autres possibilités.

Bilan de la Municipalité : La Municipalité réfléchit à d'autres modes de résiliation des contrats, mais ne peut les modifier que lors du renouvellement des contrats. Les durées des nouveaux contrats ont été revues à la baisse et les conditions de résiliation assouplies.

Constat : Il est répondu au vœu. Cette mesure a d'ailleurs un effet pervers, puisque le fournisseur peut aussi cesser ses prestations à plus court terme et mettre la Municipalité dans la difficulté d'en trouver un autre.

Proposition de la sous-commission : Le vœu peut être classé comme le demande la Municipalité.

**Vœu n° 23 - 2012** : Que la Municipalité reconsidère l'action sociale de la vente à prix réduits de pommes et pommes de terre.

Bilan de la Municipalité : La Municipalité évalue l'impact de cette mesure sociale dans le cadre du diagnostic social en cours.

Constat : On est dans l'attente du diagnostic social, qui est annoncé comme étant à bout touchant.

Proposition de la sous-commission : Maintenir le vœu dans l'attente du diagnostic social.

**Vœu n° 10 - 2013** : Que la Municipalité veille à ce que le rapport de gestion soit centré sur les informations concernant directement la gestion et que celles en marge de la gestion soient regroupées dans une annexe au rapport de gestion de chaque dicastère.

Bilan de la Municipalité : La Municipalité s'engage à séparer de manière claire les activités propres au dicastère de celles relevant de sa surveillance.

Constat : En tout cas en ce qui concerne le dicastère JSSL, le vœu est réalisé (voir ci-dessus, point 2).

Proposition de la sous-commission : Classer le vœu, pour autant que le même constat ait été établi dans les autres dicastères.

**Vœu n° 11 - 2013** : Que la Municipalité donne la possibilité aux sous-commissions qui le souhaitent de pouvoir rencontrer le Municipal dès l'entrée en fonction de la Commission de gestion.

Bilan de la Municipalité : Chaque membre de la Municipalité communique ses disponibilités de façon à garantir à chaque sous-commission de bonnes conditions d'investigation.

Constat : Hormis une difficulté initiale pour fixer la première rencontre, la sous-commission JSSL a pu bénéficier cette année d'un calendrier adéquat.

Proposition de la sous-commission : Classer le vœu, pour autant que le même constat ait été établi dans les autres dicastères.

**Vœu n° 12 - 2013** : Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

Bilan de la Municipalité : Comme pour chaque dicastère, il y a un suivi des absences qui s'effectue en collaboration avec les ressources humaines, voire avec le médecin-conseil de l'assurance perte de gain et/ou de la Caisse intercommunale de pensions. La Direction JSSL assure un suivi des absences au quotidien et analyse les différentes situations.

Constat : Il n'y a aucun progrès significatif entre 2013 et 2014; la Municipalité a décidé de réaliser un audit organisationnel confié à un mandataire externe, qui intégrera certainement dans ses investigations la question de ces absences trop nombreuses (voir ci-dessus, point 4 – Personnel).

Proposition de la sous-commission : Maintenir le vœu.

**Vœu n° 13 - 2013** : Que la Municipalité équipe le hall des salles de gymnastique de Beausobre de serrures sécurisées assurant une ouverture instantanée en cas d'alarme.

Bilan de la Municipalité : La priorité a été donnée au Théâtre, équipé en 2014. Les salles de gymnastique de Beausobre seront équipées en 2015.

Constat : Lors de sa visite à l'AREMS, la sous-commission a constaté que toutes les portes du hall des salles de gymnastique étaient conformes au vœu, qui est donc réalisé.

Proposition de la sous-commission : Classer le vœu.

**Vœu n° 14 - 2013** : Que la Municipalité tire le bilan des premières années du Parlement des jeunes et trace, si nécessaire, de nouvelles perspectives.

Bilan de la Municipalité : Par essence, un parlement des jeunes évolue avec des périodes d'activité intense alternant avec des phases de léthargie. La Municipalité est attentive à la baisse actuelle de fréquentation et la Direction JSSL a entamé des réflexions à ce sujet. L'accompagnement d'un professionnel est nécessaire pour accompagner les jeunes. La Direction JSSL, ne pouvant détacher personne pour faire ce travail,

mène une réflexion globale sur la jeunesse, intégrant la problématique du Parlement des jeunes, et émettra des propositions dans le cadre du diagnostic social.

Constat : Le Parlement des jeunes a de nouveau un président et a à son actif plusieurs réalisations, dont un local de musique à Beausobre dans l'ancien vestiaire des jardiniers. Mais une hirondelle ne fait pas forcément le printemps.

Proposition de la sous-commission : Maintenir le vœu dans l'attente du diagnostic social.

**Vœu n° 15 - 2013** : Que la Municipalité clarifie les missions de tous les partenaires concernés par la cellule de coordination et établisse un plan d'action.

Bilan de la Municipalité : La cellule de coordination a pour mission de répondre aux demandes des partenaires en fonction des problématiques rencontrées par les acteurs de cette cellule. Les missions des membres ont été redéfinies mais son fonctionnement doit encore être mis à jour. Une première séance a permis d'entamer la réflexion.

Constat : La cellule de coordination, assimilée à une commission consultative, s'est réunie deux fois en 2014 (selon rapport de gestion JSSL). La démarche est toujours à ses balbutiements et on est encore loin de propositions concrètes.

Proposition de la sous-commission : Maintenir le vœu.

## 9. CONCLUSION

### Bilan global

La sous-commission JSSL a découvert avec intérêt et parfois étonnement quelques-unes des multiples facettes d'un dicastère trop vaste et trop diversifié pour faire l'objet d'une visite complète et d'un rapport exhaustif. Le fait que certains volets ne soient pas évoqués ci-dessus relève du hasard ou des circonstances du moment (vacances à certains postes, par exemple) et ne doit pas être interprété comme une manière de désintérêt ou une volonté d'ostracisme.

Ce vaste dicastère comprend de nombreuses unités qui fonctionnent bien et répondent aux attentes de la population morgienne.

Quant à la direction du dicastère, elle a vécu des traumatismes dont elle peine à sortir. Le tremblement de terre de 2013 a laissé des traces, ainsi le nombre de postes vacants ou récemment repourvus. On peut souhaiter que l'audit demandé par la Municipalité permettra de faire baisser la pression et de redonner au Service un fonctionnement empreint de sérénité.

### Remerciements et vœux

La sous-commission remercie les personnes rencontrées pour leur disponibilité et leurs explications ... quand elles ont pu en donner, la Municipale, toujours prête à laisser parler son enthousiasme, peinant parfois à laisser les autres s'exprimer, d'autant qu'elle maîtrise ses dossiers sur le bout du doigt. La sous-commission forme des vœux pour la réalisation des projets présentés et pour le bon achèvement de la réorganisation de la direction consécutive à l'émancipation de l'ASIME. Elle remercie la Municipalité de l'attention qu'elle voudra bien porter aux vœux de la Commission de gestion.

Pour la commission de gestion :  
La présidente

Claudine Dind

Pour la sous-commission :  
Le président

Pierre Marc Burnand